



CHAMONIX, le 21 septembre 2018

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

JMB/SD.



04.50.53.75.18

sg@chamonix.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra le :

**JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018 A 18 HEURES,
A L'HOTEL DE VILLE**

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Administration Générale

- . Communications du Maire
- . Information développement durable : Cadre d'intervention des politiques communales
- . Avis sur le projet de révision du PPA « Vallée de l'Arve »
- . Mandat spécial pour déplacements d'élus.

Logement

- . Rapport au conseil municipal du délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.

Ressources Humaines

- . Ajustement du tableau des effectifs
- . Versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et de recettes

Domaine Skiable

- . Homologation des tarifs du Domaine Skiable de la Vormaine - 2018/2019.

Travaux

- . Refuge des Cosmiques - Convention de financement Compagnie des Guides commune de Chamonix
- . Travaux d'aménagements de la Place des Séracs - Convention d'offre de concours.

Gestion des Services Publics

- . Concession d'exploitation d'affichage publicitaire dans les parkings communaux - Déclaration sans suite de la procédure de consultation pour motif d'intérêt général.
- . Délégation de service public pour l'exploitation du chalet-buvette de la Floria - Avenant n°1.
- . Conventions de mise à disposition des ouvrages rattachés aux systèmes d'endiguement. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

Marchés Publics

- . Groupement de commandes pour la fourniture de fuel domestique gazoil non routier, fuel écopolaire

Gestion du Domaine

- . Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale G n° 2015 et autres au profit du terrain appartenant à la SARL ELTEC CHAM - Chemin du Pcheu.
- . Rétrocession de parcelles appartenant à CHAPLIN CHALET COMPAGNY à la Commune - Lieu-dit "Les Carrés".
- . Exercice du droit de priorité de la Commune - vente par l'État des parcelles E 4257 et 4259 situées le long du torrent des Bossons.

Intercommunalité

- . Election conseil communautaire

Délégation donnée au Maire - Article L. 2122.22

- . Information au Conseil Municipal - Signature des baux et conventions.

Je vous remercie d'avance de votre présence, et vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

E. FOURNIER.

